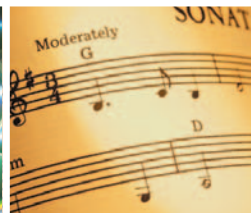




Patrimoine Canadian  
canadien Heritage



# Programme d'aide aux associations sectorielles

*Un programme à l'écoute*

FONDS DE LA MUSIQUE DU CANADA

Rapport annuel 2004-2005



Canada

Des exemplaires de ce document sont disponibles auprès du :

**Ministère du Patrimoine canadien**

15, rue Eddy  
Gatineau (Québec)  
K1A 0M5

**Téléphone :** (819) 997-0055

**Sans frais :** 1 866 811-0055

**Téléscripteur/ATME :** (819) 997-3123

[www.patrimoinecanadien.gc.ca](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca)

© Ministre des Travaux publics et des services gouvernementaux, 2005

N° du catalogue : CH41-10/2005F-PDF

ISBN 0-662-70880-6

# Table des matières

Programme d'aide aux associations sectorielles . . . . .	2
Rétrospective . . . . .	3
Données financières et statistiques . . . . .	5
Répartition financière . . . . .	5

# Programme d'aide aux associations sectorielles

Depuis sa création en 2001, le Programme d'aide aux associations sectorielles (PAAS) continue de soutenir les associations canadiennes à but non lucratif de l'industrie de l'enregistrement sonore. Un des huit programmes qui constituent le Fonds de la musique du Canada (FMC), le PAAS est administré par la Direction de la politique et des programmes de l'enregistrement sonore, au ministère du Patrimoine canadien.

Grâce à un investissement de plus de 650 000 \$ en 2004-2005, le PAAS vise à aider les associations de l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore à représenter leurs membres. Le PAAS leur permet également de fournir une analyse continue des initiatives publiques, des tendances de l'industrie et des questions la concernant. De la composition d'œuvres musicales à l'enregistrement sonore et de la commercialisation à l'interprétation, les associations professionnelles représentent les Canadiens et Canadiennes qui définissent leur rôle sur la scène de la musique par la langue, la région, le genre et le métier. Le ministère du Patrimoine canadien s'engage à assurer la pertinence de ses politiques pour ce secteur dynamique en constante évolution.

En compensant une partie de leurs dépenses opérationnelles, le PAAS aide les associations à maintenir, sinon à améliorer leur capacité structurelle. En conséquence, les associations peuvent mieux revendiquer les intérêts de leurs membres et par la même occasion renforcer l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore.



# Rétrospective

Compte tenu du succès et de la valeur des consultations du programme avec les associations sectorielles musicales en 2004, le ministère du Patrimoine canadien a accueilli et adressé une série de suggestions soumises par les associations.

Pour s'assurer que le Programme d'aide aux associations sectorielles (PAAS) continue de refléter les réalités des associations de l'industrie et que les fonds soient octroyés de manière équitable aux associations qu'il finance, le Ministère a augmenté les fonds dont dispose le programme. Si bien que, les fonds octroyés en 2004-2005 représentent une majoration de 13,8 % par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, l'année 2004-2005 a vu le nombre de bénéficiaires passer de neuf en 2003-2004 à douze en 2004-2005. Afin de reconnaître le rôle important ainsi que la diversité et la richesse culturelles des peuples autochtones au sein de l'industrie de l'enregistrement sonore, le PAAS a fourni un appui financier à la National Aboriginal Recording Industry Association (NARIA), dont le siège social est à Winnipeg. Cet appui a permis à la NARIA de s'établir sur le plan opérationnel. La NARIA a pu ainsi accroître sa visibilité et son nombre de membres à l'échelle nationale. Le PAAS a également octroyé pour la première fois une aide financière à l'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM), située à Montréal. Grâce à cette aide, l'APEM a mis en place des initiatives visant à promouvoir la profession d'éditeur de musique.

Le Ministère a innové en introduisant cette année un niveau de base pour l'aide financière octroyée en 2004-2005. Toutes les associations admissibles au programme pouvaient recevoir un minimum de 25 000 \$ en fonction de leurs besoins réels. L'aide accordée permet ainsi aux associations de produire des résultats plus probants.

En réponse aux suggestions d'améliorer les délais du programme dans les versements de l'aide aux associations, le Ministère a assuré la distribution des versements au cours du second trimestre de 2004-2005. Cette amélioration du processus a permis au programme de mieux répondre aux besoins des associations sectorielles et de composer avec la réalité de l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore.

# Données financières et statistiques

## Répartition financière

Cette année, le programme a fourni une aide financière à douze associations de l'industrie de l'enregistrement sonore, pour un total de 650 998 \$. Le programme a reçu dix-huit demandes totalisant 1 523 115 \$ et rejeté 6 d'entre elles, en raison des critères d'admissibilité. Comme par les années précédentes, les fonds ont été octroyés selon un processus concurrentiel. Chacune des demandes a été évaluée individuellement et les unes par rapport aux autres. Le processus d'évaluation incluait ainsi une analyse de l'expérience du demandeur et une comparaison du demandeur avec le reste de l'industrie. On a donc octroyé l'aide en fonction des renseignements reçus de tous les demandeurs. Par ailleurs, le programme a été sursouscrit encore une fois cette année par un facteur de plus de deux.

Le tableau suivant illustre la répartition des fonds à chacune des associations pour l'année financière passée.

### Demandes financières et montants octroyés

Demandeur	PAAS – MONTANTS OCTROYÉS EN 2004-2005	Montant octroyé
Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM)		28 294 \$
Association des auteurs-compositeurs canadiens (SAC)		31 405 \$
Association des professionnels de l'édition musicale (APEM)		24 990 \$
Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ)		175 261 \$
Canadian Association for the Advancement of Music and the Arts (CAAMA)		22 512 \$
Canadian Country Music Association (CCMA)		38 843 \$
Canadian Independent Record Production Association (CIRPA)		197 317 \$
East Coast Music Association (ECMA)		31 901 \$
Music Managers Forum (MMF)		25 000 \$
National Aboriginal Recording Industry Association (NARIA)		25 000 \$
Société pour la promotion de la relève musicale de l'espace francophone (SOPREF)		22 184 \$
Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec (SPACQ)		28 291 \$
<b>Total</b>		<b>650 998 \$</b>

Les montants octroyés ci-dessus représentent en moyenne 57,5 % des montants demandés.

## **RENSEIGNEMENTS**

Ministère du Patrimoine canadien  
Politique et programmes de l'enregistrement sonore  
15, rue Eddy, 6<sup>e</sup> étage  
Gatineau (QC) K1A 0M5  
Téléphone : (819) 997-5884  
Télécopieur : (819) 934-2024  
[www.patrimoinecanadien.gc.ca/fmc-musique](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/fmc-musique)  
[pierre\\_carpentier@pch.gc.ca](mailto:pierre_carpentier@pch.gc.ca)